

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Floxipad

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Floxipad

Code du produit Aucun(e).

L'identifiant unique de formulation (UFI)

AV00-U0MK-6007-GTCW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Pas d'information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de laCHEMIA BRUGG AGsociété/entrepriseAarauerstrasse 51

Aarauerstrasse 51 CH-5200 Brugg

Telefon: +41 (0) 56 460 62 60 (08-17 Uhr)

E-Mail: info@chemia.ch

Ansprechpartner: Tobias Schild

Telefon: +41 (0) 56 460 62 06 E-Mail: tobias.schild@chemia.ch

www.chemia.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 14.11.2023

Version 23.11 (Version précédente: 20.04)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition

le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P311: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Aluminiumsulfat-16-hydrat, No.-CAS 16828-11-8

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Aluminiumsulfat-16-hydrat	> 99%	Eye Dam. 1 H318	NoCAS: 16828-11-8 NoIndex: 233-135-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés Laver immédiatement et

abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de

la peau persiste, appeler un médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les Contact avec les yeux

> paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS

faire vomir. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la Movens d'extinction

poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les

Date d'impression Floxipad 3 / 10 14.11.2023 23.11

fumées.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des agents extincteurs seuls ou en combinaison. Les tuyauteurs et le personnel de soutien doivent être équipés d'une protection respiratoire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne

pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pour les secouristes Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection

complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler

les vapeurs/poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Voir rubriques 8 et 13.

6.4. Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter la génération de vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Classe de stockage 12.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. À manipuler

> conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection

respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

> spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Nitrile. Épaisseur de couche minimale. >= 0.38 mm Temps de percée: >= 480 min. Gants en Butyl. Épaisseur de couche minimale. >= 0.50 mm Temps de percée: >=

480 min.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Wear suitable protective clothing Porter des vêtements de

protection appropriés.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Cartouches Couleur Blanchâtre. Odeur Inodore. Point de fusion/ point de Non déterminé.

congélation:

Point d'ébullition ou point initial /

intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

Inflammabilité: Non déterminé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion:

Non déterminé.

Point d'éclair: n/A

Température d'auto-Non déterminé.

inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

Floxipad Date d'impression 5 / 10 14.11.2023

pH: Non applicable.Viscosité cinématique: Non déterminé.Solubilité: insoluble (Eau)

Coefficient de partage noctanol/eau (valeur log):

Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative:

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les

classes de danger physique

9.2.2 Autres caractéristiques de

sécurité

Pas d'information disponible.

Non déterminé.

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Ce matériau est non réactif dans des conditions ambiantes

normales.

10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter Fort chauffage La combustion produit des fumées nauséabondes et

toxiques.

10.5. Matières incompatibles Corrode les métaux communs.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée. Voir rubrique 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Corrosion/irritation cutanéeNon classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus

grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène

reconnu ou présumé par NTP.

Floxipad Date d'impression 14.11.2023 6 / 10

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé comme mutagène sur les cellules germinales

(mutagène).

Toxicité pour la reproduction

Non classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée

Danger par aspiration Non classé sur la base des informations disponibles.

Expérience chez l'homme Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de

l'homme.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Provoque des lésions oculaires graves.

Propriétés perturbant le système

endocrinien

La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à des concentrations de 0,1% ou plus qui soit classé comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très

bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés

de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

Date d'impression Floxipad 7 / 10 14.11.2023

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Les résidus de produits sont conformes à la réglementation sur

l'évitement et le

Élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, VVEA, SR 814.600), l'ordonnance sur le mouvement des déchets (VeVA, RS 814.610) et l'ordonnance de l'UEVK sur les listes pour élimination avec les déchets (LVA, RS 814.610.1). produits chimiques dans conserver les contenants d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres

déchets.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des

Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments

de l'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires CPID (CH): 618935-67

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 12.

VOC (CH) = 0%

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour

cette substance/ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par

rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 4, 5, 6, 7,

8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16.

Signification des abréviations et

acronymes utilisés

ACGIH: American Conference of Industrial Hygienists CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.

1272/2008 (GHS)

DNEL: Dose dérivée sans effet .

CED: Code du catalogue européen de déchet

LOAEC: Lowest Observed Adverse Effect Concentration MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. NOAEC No Observed Adverse Effect Concentration

NOAEL: Dose sans effet toxique observé.

OECD: Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE)

OEL: Limites d'exposition professionnelle

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEC: Concentration de l'exposition prévue .

PEL: limite d'exposition autorisée

PNEC: La concentration prévisible sans effet . STEL: limite d'exposition à court terme

TLV: Threshold limit value (Valeurs limites seuil)

TWA: pondérée dans le temps

OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610) VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

WEL: limite d'exposition professionnelle (VLE)

VVLL. IIITIILE & EXPOSITION PROTESSIONNELLE (VLL)

Procédure de classification Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Libellés des phrases

mentionnées aux sections 2 et 3

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Mode d'emploi N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.